

Lyon, le 12 octobre 2018

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

- Désignation d'un secrétaire de séance : *Mme SERVIEN*
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 18 juin 2018 : unanimité

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELUE: Mme SERVIEN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M.AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme MOULLIN, M. BOUZARD, M. BREAUD, Mme AZOULAY.

DEPOTS DE POUVOIR : Mme NACHURY : pouvoir de Mme MOULLIN ; Mme SERVIEN : pouvoir de Mme AZOULAY ; Mme DARBON : pouvoir de M. BOUZARD ; M. DAVID : pouvoir de M. BREAUD.
Mme CROIZIER : pouvoir de Mme LEVY après le rapport 512 ; M. BLACHE : pouvoir de Mme BALAS après le rapport 521.

ABSENTS : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner Mme SERVIEN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme SERVIEN procède à l'appel nominal.

M. BLACHE souhaite débiter la séance par une minute de silence afin d'évoquer la mémoire de Mme Anne-Claire PECH dont l'enterrement a eu lieu le 21 Août dernier. Il rappelle qu'elle s'était investie en tant qu'adjointe à la Petite Enfance et à l'insertion lors du mandat de M. Jean-Jacques DAVID de 2008 à 2014.

Minute de silence.

Il passe la parole à M. DAVID.

M.DAVID remercie Monsieur le Maire de lui donner la parole pour évoquer le souvenir de Anne-Claire PECH. Elle fût son adjointe à la Petite Enfance pendant le mandat de 2008 à 2014.

Elle était très discrète mais efficace dans ses actions alors que sa délégation n'était pas des moindres pour satisfaire la population du 6^e arrondissement :

- Les places en crèches étaient déjà, et le sont toujours, un souci pour les parents, pour les élus et pour les directrices de crèches.
Anne-Claire PECH a poursuivi l'initiative qu'avait lancée Béatrice BRAC de la PERRIERE avec la création de « Bienvenue les bébés ».
- Depuis 2011, elle était à l'origine d'un événement important qui se déroulera le 16 septembre sur la place Maréchal Lyautey, c'est le vide dressing des bébés du 6^e. Toutes les années, cette bourse aux vêtements d'enfants rencontre un vrai succès de fréquentation.

On ne peut résumer tout le travail qu'elle a accompli pendant les 6 ans de son mandat.

En 2014, elle avait informé l'équipe de son déménagement à Banyuls pour mettre à profit ses compétences d'ingénieur agronome en exploitant un domaine viticole.

Malgré ses charges professionnelles et familiales (avec cinq enfants), elle comptait s'engager à nouveau dans la vie publique. Ce qui fût le cas en acceptant la délégation d'adjointe dans cette commune de 4700 habitants.

Elle y avait en charge : les affaires familiales et sociales : les écoles, l'enfance, la petite enfance. Anne-Claire était Vice-Présidente du C.C.A.S et participait à de nombreuses commissions municipales telles que Finances, Patrimoine, Environnement, Agriculture et Développement. Bref ! De quoi s'occuper.

M. DAVID l'avait rencontrée en Octobre 2017 lors d'un passage à Banyuls. Ils avaient évoqué sa vie professionnelle et municipale ; sa passion pour ses nombreuses activités (et il ajoute personnellement, sa foi) ne laissait pas transparaître les effets de sa maladie qui l'a enlevée au mois d'Août.

Ses obsèques ayant eu lieu à Banyuls, où l'émotion était grande parmi la population et les élus, sa famille a fait savoir qu'une messe sera célébrée à sa mémoire le vendredi 14 septembre à 19 heures en l'église Saint Pothin.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Mme HAZERAN rappelle que les absents ont toujours tort, cependant, elle a lu au procès-verbal qu'une discussion longue et nourrie avait eu lieu concernant l'aménagement du cours Vitton. Elle souhaite savoir si le courrier, adressé à M.BLACHE par Messieurs KEPENEKIAN ET KIMELFELD le 18 juin, avait été porté à connaissance des membres de la majorité au sein du conseil d'arrondissement. Ce courrier répond de façon très claire aux questions qui se sont posées.

M. BLACHE répond par l'affirmative indiquant qu'il a été soumis à ceux dont les délégations étaient concernées par la teneur de celui-ci, à savoir : Ms AUGOYARD, LAUPIES et Mme CROIZIER.

M. AUGOYARD souhaite faire une remarque, plus de forme que de fond. Il aimerait que celles qu'il a faites auprès des services sur le libellé du procès-verbal puissent être prises en compte. Elles ne l'ont pas été

pour des raisons de calendrier car ses modifications ont été déposées après la date limite fixée. Cela apporterait une meilleure réponse à Mme HAZERAN qui suppose que tous les points du courrier n'ont pas été traités alors qu'ils l'ont été. Il considère, néanmoins, ce courrier comme d'un laconisme sans nom. Il ne répond pas à l'ensemble des questions que la mairie d'arrondissement avait posées.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.18.503 - Installation d'une nouvelle conseillère d'arrondissement, Mme Marie-Josèphe LAURENT, suite à la démission de Monsieur Walter GRACI

M. BLACHE procède à l'installation d'une nouvelle conseillère d'arrondissement, Madame Marie-Josèphe LAURENT, suite à la démission de M. GRACI. M. Jean-MARTINON, suivant sur la liste, lui ayant fait part de son refus, il demande à Mme LAURENT de bien vouloir rejoindre l'assemblée. Il lui souhaite la bienvenue.

Mme LAURENT remercie celui-ci pour son accueil.

Rapport 06.18.504- Compte Administratif 2017

M. BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit des dotations versées comme chaque année aux arrondissements :

- la dotation de gestion locale constituée de 2 parts : la 1^{ère} correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés, elle représente cette année 4164 495€ soit 88,42 % du montant total contre 4185 495 € l'an dernier; la seconde part prend en compte des critères économiques [la population de l'arrondissement sur la base des chiffres du recensement au 1^{er} janvier 2018, le revenu fiscal moyen par habitant] et se monte à 545 454€ soit 11,58 % contre 536 736€ l'année précédente.
- La dotation d'animation locale pour les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales. Elle est constituée d'une enveloppe forfaitaire de 20 000 € par arrondissement et le solde en fonction du nombre d'habitants recensés en 2018. Elle se monte à 472 726 € contre 463 736 €.
- Enfin, la dotation d'investissement permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions. La conférence budgétaire du 13 juillet 2018 a maintenu le critère de 2€ par habitant (basée sur le recensement de janvier 2018).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.505 - Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social.

Mme MOULLIN étant excusée, Mme NACHURY présente ce dossier.

Elle indique que dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, il est prévu l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGID) pour tout établissement public de coopération intercommunale doté d'un programme local de l'habitat. Dès septembre 2015, le conseil métropolitain a acté, par délibération, le processus d'élaboration du PPDGID.

Un travail de concertation a ensuite été mené entre les communes, les bailleurs, les associations et Action Logement.

Ce projet de plan a été présenté, pour avis, à la Conférence Intercommunale du logement en juillet 2018 et doit être soumis à l'avis des communes et faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Mme NACHURY précise les 3 axes qui sont déclinés en différentes actions :

Le 1^{er} concerne l'accès à l'information et à la transparence des procédures en matière de recherche de logement social et l'enjeu principal en est le portail numérique mis en place en octobre 2017 qui toutefois

ne se substitue pas aux lieux d'accueils et d'informations physiques. Ceux-ci constituent le Service d'accueil et d'informations des demandeurs composé de trois niveaux complémentaires.

Le 2^{ème} axe traite du suivi des publics présentant des difficultés particulières comme les publics prioritaires dépendant différents dispositifs.

Enfin le 3^{ème} axe du plan vise à organiser le dispositif de gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine. C'est le développement du guichet commun qui existe depuis quelques années.

La déclinaison au niveau de la Ville s'est faite par des groupes de travail qui ont concouru à l'élaboration du PPGID avec la participation du service habitat de la Ville de Lyon au comité technique du PPGID et au comité de suivi du portail.

Les arrondissements ont été répartis en 2 niveaux :

- cinq accueils de niveau 1 : mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements dont la mission est d'accueillir et d'orienter,
- cinq accueils de niveau 2 : mairies des 3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} arrondissement et service habitat qui accueillent, enregistrent la demande et conseillent. Les accueils de niveau 1 de la Ville de Lyon vont au-delà des missions minimales requises car chacun des acteurs a affiché sa volonté de poursuivre un service de proximité de qualité.

Il est donc demandé d'approuver le PPGID et d'autoriser le maire de Lyon à signer la convention avec la Métropole de Lyon.

Mme NACHURY indique que son groupe donnera un avis favorable à cette délibération, s'agissant d'une disposition légale déclinée au niveau de la Métropole et de la Ville de Lyon. Toutefois en accord avec Mme MOULLIN et les élus de la majorité, elle souhaite faire remarquer qu'il est dommage de travailler de deux manières différentes avec les arrondissements en mettant certains d'entre eux sur un plan supérieur en termes de gestion de la demande de logements. Cela est en contradiction avec le principe d'égalité de traitement des arrondissements au sein d'une même commune : la Ville de Lyon.

D'autre part, elle souligne la difficulté pour les demandeurs de logements sociaux de comprendre la complexité de ce dispositif.

Enfin, cette complexité même amène une fragilisation plus grande de publics déjà fragilisés qui ont besoin d'une réception en présentiel et d'un suivi rapproché. Cela spécialise donc dans les arrondissements le public le plus inquiet et le plus demandeur d'accompagnement que l'on continue d'assurer mais qui n'est plus dans les missions, notamment de la Mairie du 6^e arrondissement.

Telles sont les remarques qu'elle souhaitait apporter à titre personnel ainsi qu'au nom de l'adjointe en charge de la délégation et des autres élus de la majorité.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.18.506 - Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP.

M. DUVERNOIS aurait souhaité présenté le dossier sur le renouvellement du PEDT en premier mais il va donc présenté l'approbation de celui-ci maintenant.

Il s'agit donc de la programmation du PEDT pour l'année 2018/2019.

Ce rapport est une déclinaison pratique du projet de délibération qui sera étudié par la suite. Il organise les projets des temps scolaires et périscolaires, des séjours classes transplantées et de l'ensemble des projets éducatifs qui doivent être développés tout au long de l'année scolaire pour les enfants lyonnais de 2 à 16 ans.

Ce qu'il déplore sur cette délibération, c'est le saucissonnage qui est apporté des différentes aides allouées. On a là des projets de septembre à décembre et un autre rapport sera présenté pour les projets de janvier à juin 2019.

Il regrette en outre pour l'arrondissement le changement de règles concernant les classes transplantées pour lesquelles la ville de Lyon sans aucune consultation des adjoints d'arrondissement en charge de l'éducation à décider d'attribuer des critères fondés sur les quotients familiaux sur la base de 7 niveaux. En fonction de cela, les subventions ne seront pas les mêmes.

Sur la base de cette nouvelle approche, on ne sait ce qu'il en sera pour les enfants avec les quotients familiaux les plus bas. La question a été posée en commission. Si une famille a des problèmes pour envoyer son enfant à une classe transplantée, la Ville apportera toute l'aide possible pour que l'enfant puisse partir.

M. AUGOYARD souhaite faire une explication du vote des élus du groupe les indépendants. Cette délibération est une mise en œuvre du PEDT comme l'a fait remarquer M.DUVERNOIS. Le PEDT affiche 4 priorités dont il ne peut que se féliciter en tant qu'élu délégué à la citoyenneté : notamment de développer l'école citoyenne ouverte à tous et inclusive et que cela fasse partie des programmations. Il souligne aussi la priorité mise sur le décrochage scolaire, un des grands maux de l'école actuelle. Si ce rapport affiche de beaux principes et de belles priorités sur lesquels tous se retrouvent d'accord, son groupe se pose la question du déséquilibre créé entre les arrondissements. Certaines possibilités qui étaient ouvertes à certains élèves de tous les arrondissements lyonnais leur sont aujourd'hui fermées car elles seront réservées à certains quartiers prioritaires. Certes, il ne s'oppose pas à ce que plus de moyens soient accordés à certains quartiers prioritaires. Il en vient d'ailleurs et sans ces moyens et certains dispositifs depuis de nombreuses années, il présume qu'il n'aurait pas pu faire les études qu'il a faites. En revanche, il ne faut pas que la politique de la Ville se concentre sur certains pour des raisons d'économies budgétaires et que l'on déshabille Paul pour habiller Jacques. Quand on voit que l'attribution des subventions passe de 22 620 € à 15 420 soit une baisse de 7 220 €, on se dit que ce sont des économies qui auraient pu se faire ailleurs, plutôt que sur le dos des écoliers du 6^e arrondissement. S'il faut donner plus à certains quartiers, cela ne veut pas dire qu'il faille ne plus rien donner aux élèves des autres quartiers.

M. DUVERNOIS partage cet avis et rajoute que ce qu'il regrette, c'est le saucissonnage. On a des classes transplantées qui ne figurent pas dans ce rapport, alors qu'elles figuraient dans cette délibération l'an dernier à la même période. Il reste qu'il faut déplorer le changement du mode de calcul instauré, notamment sur les classes transplantées mais pas que. Quant aux chiffres rapportés, il ne faut pas oublier que, dans une prochaine délibération, des compléments seront donnés pour des projets figurant dans la seconde partie de l'année.

Mme HAZERAN pose une question d'ordre pratique et mathématique : y-a-t-il plus d'enfants scolarisés dans le 6^e ou moins par rapport à l'année précédente ?

M. DUVERNOIS indique que les chiffres sont assez stables puisqu'on est à environ 3100 élèves de maternelles et primaires confondus dans les écoles publiques. Il n'a pas les chiffres des écoles privées mais ceux-ci sont en augmentation mais cela on sait pourquoi, en raison des différentes mesures prises par le gouvernement et par la Ville de Lyon.

Mme HAZERAN souhaite savoir si le dispositif est étendu à toutes les écoles.

M. DUVERNOIS confirme que le dispositif sur les projets scolaire et périscolaires ne concerne que les écoles publiques. Ensuite, sur le projet éducatif global, on a des associations qui font de l'aide aux devoirs ou de la parentalité (gones force 6, MJC). M DUVERNOIS s'est battu, il y a 2 ans, pour que le lieu « accueil parents » reste à l'école Montaigne Ferry et c'est la MJC qui le gère. On retrouve d'ailleurs dans le rapport une aide de 6 000€ à ce titre. Ces lieux devaient disparaître. Compte tenu de la mixité, il a été préservé dans cette école. D'autres projets existent dans le cadre de l'aide à la scolarisation comme l'AAME pour les enfants en décrochage scolaire et qui concerne tant les enfants des écoles publiques que privées de 2 à 16 ans.

M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, M. BRUN, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, M.DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme AZOULAY, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, M. HEKIMIAN VOTENT POUR.

Mme CROIZIER, Mme ROBIN, M.LAUPIES, M. SIMOND, Mme LEVY, M.AUGOYARD S'ABSTIENNENT,

LE RAPPORT EST ADOPTE.

**Rapport 06.18.507 - Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT)
- Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021.**

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il rappelle que le projet éducatif territorial constitue le cadre au sein duquel peuvent être organisées en application de l'article L551-1 du Code de l'Éducation des activités périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville pour une période de 3 ans 2018/2021.

Il s'adresse à l'ensemble des enfants et adolescents de 2 à 16 ans et couvre l'ensemble des actions éducatives qui les concernent. Il prend appui sur le contrat jeunesse porté conjointement par la CAF et la Ville de Lyon et l'ensemble des dispositifs contractuels et partenariaux existants

Il s'appuie aussi sur l'ensemble des évolutions réglementaires qui se sont produites dans la période 2014 :2017, notamment il est la traduction des délibérations présentées en conseil municipal : la nouvelle organisation des temps scolaires en mars, la tarification des activités périscolaires en mai, et le règlement des activités périscolaires.

On trouve en annexe du rapport le document. Il ne revient pas sur les différents temps scolaires, périscolaires que l'on a déjà vu et évoqué au moment où les délibérations ont été prises qui d'ailleurs n'étaient pas passées en conseil d'arrondissement ce qui avait été largement déploré au mois de mai et juillet.

Mme SERVIEN, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, M. HEKIMIAN votent POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M.AUGOYARD S'ABSTIENNENT,

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.18.508 - Garantie sollicitée à hauteur de 70% par l'OGEC Saint Nom de Jésus pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 150.000,00 euros relatif à une opération de travaux de mise en conformité ERP4 (travaux de sécurité et travaux ponctuels d'accessibilité) des bâtiments de l'école Saint Nom de Jésus située 95, rue Tête d'Or à Lyon 6^e.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet.

Il s'agit ici de la garantie accordée par la Ville de Lyon à l'OGEC Saint Nom de Jésus, situé 95, rue Tête d'Or à Lyon 6^e, à hauteur de 70 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 150 000,00 €.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de travaux de mise en conformité ERP4 (travaux de sécurité et travaux ponctuels d'accessibilité) des bâtiments de l'école Saint Nom de Jésus.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.509 - Adaptation de l'opération n°06099 002 - Stade Edgar Quinet 49 rue Vauban à Lyon 6^e - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004.

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Elle indique que, par délibération du 18 décembre 2017, le lancement de l'opération de rénovation du terrain de football en gazon synthétique du Stade Edgar Quinet a été approuvé.

Lors de la consultation des entreprises, le montant des offres des candidats s'est cependant révélé supérieur au montant anticipé du projet de travaux, en raison de l'imprévisibilité de certains éléments, en particulier concernant l'état de la sous couche.

L'opération d'aménagement d'un nouveau gazon synthétique et de sa sous couche nécessite une adaptation des crédits et il convient de porter le montant global de l'opération à 200 000€ TTC.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.510 - Lyon 6e - Adaptation du montant global de l'opération n° 06016011 "Forêts d'Asie", et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012.

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, a été approuvé le lancement de la phase d'études pour le projet d'aménagement « Forêts d'Asie » pour un montant de 400 000 € TTC.

Le projet vise à recréer l'imaginaire des Forêts d'Asie en proposant des écosystèmes mimétiques (basés sur la nature) permettant aux visiteurs de se laisser transporter dans ce lieu de cohabitation.

Suite aux études de programmation menée en début de phase étude, il a été décidé de conserver le bâtiment de l'ancienne éléphanterie, pour des raisons économiques et de qualités architecturales. Il sera donc restructuré fortement ; l'enclos extérieur sera quant à lui, totalement remanié.

Le paysage intérieur et extérieur sera conçu comme un écrin de végétation dans lequel, à terme, l'architecture sera complètement immergée.

La Direction des Espaces Verts est chargée de la conduite globale de cette opération. Mme CROIZIER propose d'organiser en Mairie une présentation détaillée de ce dossier très prochainement.

L'enveloppe de travaux définitive s'élève à 3 372 744 € TTC et la rémunération du maître d'œuvre se porte à 489 420,05 € TTC

Le montant global et définitif de l'opération « Forêts d'Asie » est ainsi porté à 4 160 000 € TTC.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce beau dossier qui a avancé beaucoup plus vite que celui des petites serres.

Mme NACHURY souhaite savoir à quel moment seront terminés ces travaux.

Mme CROIZIER indique que l'objectif est une fin de travaux prévus au printemps 2020, peut-être pas en Mars mais en Avril. La cadence demandée aux entreprises et au bureau d'étude est élevée.

M. BLACHE suppose qu'il y aura beaucoup d'inaugurations en 2020.

Mme CROIZIER le pense aussi.

Mme HAZERAN relève que les projets avancent, que ce sont des très beaux projets même si certains n'avancent pas aussi vite que souhaité mais il faut prioriser. Les choses avancent.

Mme CROIZIER souligne qu'il ne faut pas la lancer sur le dossier des petites serres qui date de plus de 10 ans.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.511 - Parc de la Tête d'Or - Ferme Lambert - Opération n° 06016014- Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020, elle indique que cette délibération concerne l'aménagement d'un bâtiment appelé « La ferme Lambert » du Parc de la Tête d'Or.

Le projet proposé consiste en la création de deux salles pédagogiques au rez-de-chaussée de la Ferme Lambert. Elles seront utilisées par le jardin botanique et le jardin zoologique. Ceux-ci manquent de salles

pédagogiques aux normes ERP, lesquelles seront également mutualisées avec deux associations horticoles.

En outre, le Parc de la Tête d'Or manque cruellement de sanitaires notamment les jours de forte affluence. Le projet intègre la création d'un bloc de sanitaires gardiennés.

La qualité des prestations de la Direction des Espaces Verts et plus particulièrement du Parc d'une part, et les dysfonctionnements notables des toilettes au Parc d'autre part méritent cet aménagement. L'objectif serait d'achever la partie « sanitaires » pour l'été 2019.

Le coût global de l'opération à ce stade d'avant-projet définitif (APD) est de 405 000 € TTC.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.512 - Requalification des cours Vitton et Roosevelt – Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération 66002001 « Requalification des cours Vitton et Roosevelt » – Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 pour un montant de 1 530 000 euros.

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Mme CROIZIER ne présente pas ici les 1.5 km des cours Vitton et Roosevelt, axe structurant de la Ville et du 6^e arrondissement : configuration hétérogène, forte vocation commerciale, accidentologie importante aux carrefours, flux piétons conséquents sur des trottoirs souvent sous-dimensionnés et ainsi dangereux de même que les flux vélos présents dans la circulation.

Elle évoque les principaux objectifs poursuivis par cette opération de requalification de la Métropole :

- sécuriser les déplacements piétons et cycles,
- apaiser la circulation,
- redynamiser et embellir,
- prendre en compte l'activité commerciale,
- préserver au maximum le stationnement,
- organiser les livraisons.

Elle rappelle que la Métropole de Lyon a voté le 9 juillet la requalification de façade à façade des cours Vitton et Roosevelt, de l'avenue Thiers à l'est et la place Maréchal Lyautey. La stratégie opérationnelle retenue est la suivante :

- intervention prioritaire sur le tronçon Tête d'Or/Garibaldi, y compris les carrefours Vitton/Tête d'Or et Vitton/Garibaldi en 2019,
- intervention dans un 2^e temps sur les 3 séquences suivantes, dans un ordre restant à définir :
 - o séquence 1 : cours Vitton entre l'avenue Thiers et le boulevard des Belges,
 - o séquence 2 : cours Vitton entre le boulevard des Belges et la rue Tête d'Or,
 - o séquence 3 : cours Roosevelt entre la rue Garibaldi et la place Maréchal Lyautey.

Pour le tronçon prioritaire Tête d'Or/Garibaldi aménagé à très court terme, le profil d'aménagement retenu est le suivant (Elle se permet de le détailler puisqu'il n'est pas celui exposé par le Président de la Métropole en réunion publique le 1^{er} mars). L'engagement est une livraison pour novembre 2019.

- élargissement des trottoirs,
- préservation du stationnement en long,
- réduction de la chaussée à 2 voies de circulation (au lieu des 3 voies actuelles),
- création d'un contre-sens cyclable.

Ce tronçon sera aménagé en zone 30 avec la création d'un 1^{er} plateau surélevé au niveau du carrefour Vitton/Tête d'Or et d'un 2^e plateau surélevé au niveau du tronçon Vitton/Garibaldi.

L'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt relève simultanément de la compétence de :

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts, de vidéosurveillance, de parcmètres et d'équipements à caractère ludique, même si elle n'a pas encore trouvé où installer de tels équipements sur ce tronçon.

Elle précise que pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possibles des interventions, il apparaît pertinent que cette opération soit menée par un seul maître d'ouvrage, agissant ainsi en qualité de maître d'ouvrage unique.

C'est ce qui est donc proposé dans cette délibération, à savoir d'adopter une convention de maître d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

Le montant prévisionnel global affecté par le maître d'ouvrage aux études et travaux de l'opération a été estimé à 12 380 000 € TTC, réparti comme suit :

- Métropole : 10 850 000 € TTC,
- Ville de Lyon : 1 530 000 € TTC.

Mme CROIZIER souligne que l'objet de cette délibération étant la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la requalification des cours Vitton et Roosevelt et dans ce cadre, le vote sera favorable sur ce dossier.

Elle aimerait cependant revenir sur 3 points :

- « La parole publique a encore un sens et une valeur pour nous. Nous estimons qu'il n'est pas respectueux de la démocratie de proximité de mettre en œuvre un projet très différent de celui qui a été présenté devant les caméras de FR3 et la presse ou en réunion publique devant 350 personnes.
- Il est tout de même assez inconcevable de figer un tronçon sans avoir réalisé des études sur l'ensemble.....
Le profil défini pour les 150 m sur les 1.5 km de l'axe, opéré à la va vite, sur cette portion, fige définitivement l'aménagement ultérieur sur la partie Belges /Tête d'Or, plus contrainte encore.....et là, clairement, sur la partie Belges/Tête d'Or plus étroite, comment gèrera-t-on la question des livraisons pour les commerces ?
- Beaucoup de questions restent en suspens : entre novembre 2019 et la fin des travaux qui semble repoussée, comment et à quel endroit passe-t-on de 3 à 2 voies ? d'où arrivent les vélos rue Garibaldi ? comment sont réalisées les livraisons du côté sud ? etc.... Toutes ces questions sont posées à la Métropole. »

Elle ajoute que, néanmoins, ce dossier avance enfin et que la signature de la convention objet de la présente délibération reste du bon sens.

M. LAUPIES indique que ce projet n'est pas celui voulu par l'exécutif du 6^e car :

- Il ne répond pas aux aspirations des commerçants en termes d'aires de livraisons et de largeur de trottoir ;
- Il ne répond pas aux aspirations des riverains qui avaient été consultés en nombre par le CIL Brotteaux et qui espéraient beaucoup plus que les 60 cm promis sur la portion Garibaldi/Tête d'or ;
- Il ne tient pas compte, par manque de vision globale de la portion la plus étroite de l'axe entre Masséna et Belges, où là, l'élargissement des trottoirs pourra être au mieux de 35 cm.

Il trouve cela bien pathétique ! Qu'un quarteron de cyclistes jusqu'au-boutistes ait emporté la mise au détriment de l'ensemble des autres usagers !

M. LAUPIES n'est pas convaincu qu'à terme, ce projet donne satisfaction aux cyclistes qui, vu ce qu'ils ont obtenu avec facilité, militeront pour obtenir plus par la suite avec, pourquoi pas, une piste dans le sens de la circulation et la suppression de tout stationnement.

Ce projet ne répond pas à la parole donnée par le Président de la Métropole et le Maire de Lyon qui ont conjointement affirmé haut et fort le 23 février devant la presse et les caméras de France 3 qu'il n'y aurait pas de piste cyclable sur Vitton, parole renouvelée devant 350 témoins lors de la réunion publique du 1 mars à la Salle Victor Hugo.

Il n'offre pas les garanties de sécurité espérées :

- 2 plateaux ralentisseurs au niveau de Garibaldi ! Soit, c'est maintenant possible, alors qu'il y a quelques mois les demandes faites avaient été écartées en raison du poids d'un tel plateau sur la dalle du métro et qu'un tel équipement était proscrit par KEOLIS pour les bus circulant sur Garibaldi et Tête d'or !

De plus en cas d'incident grave sur le métro, les bus de substitution devaient pouvoir circuler sur Vitton.

M. LAUPIES cite un autre exemple : rue Bellecombe : à la demande des parents d'élèves et de la Direction de l'école Antoine Rémond, l'exécutif avait envisagé la création d'un plateau au niveau de la sortie du groupe scolaire : réponse nette des différents services : et négative car pas envisageable du fait des bandes cyclables et de la ligne de bus !

Comme quoi les discours peuvent en peu de temps s'interpréter de façon différente.

Il poursuit en soulignant la jonction incertaine et non sécurisée de la piste cyclable avec le double sens Boileau amenant les cyclistes de la place Kléber à la rue Garibaldi, on pensait qu'ils allaient être parachutés mais comme l'a dit M. LE FAOU en commission : « on mettra de la peinture... » M. LAUPIES ne voit pas la sécurité dans ce cas-là.

Enfin, il en termine avec les objections en affirmant que ce projet est en contradiction avec le code de l'urbanisme par l'absence de consultation préalable.

Toutefois, malgré ces réserves, il votera la délibération car elle met fin à 25 ans d'immobilisme sur cet axe, véritable colonne vertébrale de l'arrondissement.

M. LAUPIES émet deux souhaits :

- obtenir plus de concertation dans l'avancée du projet et là, il est relativement optimiste s'il se réfère aux dernières déclarations du Maire de Lyon la semaine précédente dans la presse, la concertation semblant être son sujet de prédilection ;

- que les élus de l'arrondissement plus particulièrement concernés par le projet, à savoir le Maire, les adjoints ou conseillers délégués à la sécurité, au stationnement, à l'urbanisme, au cadre de vie, à la voirie, aux modes doux ne soient pas oubliés dans la concertation.

Ils ont une parfaite connaissance du terrain et sont le relais des habitants et des usagers. Leur vigilance doit être le garant de la réalisation de cet aménagement au mieux des intérêts de chacun.

Mme HAZERAN rappelle qu'elle a évoqué le courrier du 13 juin lequel répondait à tous ces points de manière circonstanciée. Elle a, depuis, approfondi un certains nombres de ces questions.

Elle souligne que la priorité était de sécuriser les piétons sur cet axe où les trottoirs sont tellement étroits que les piétons n'arrivent pas à se croiser, notamment sur la partie où il n'y a pas de stationnement. Des voitures sont garées sur une partie mais de l'autre côté, l'insécurité est totale.

Ensuite, il y a urgence.

Mme CROIZIER reprécise que le dossier a 25 ans.

Mme HAZERAN rétorque qu'il y a eu, depuis, 2 accidents sur lequel elle ne revient pas. Depuis le temps justement, les choses avancent et il faut voir le côté positif de cette avancée. Le courrier indique que 1000 vélos passent chaque jour et elle en était la première surprise. Elle signale qu'il faut maintenant prévoir, quand on touche à une portion de voirie, le passage des cyclistes. Elle était présente à la réunion et elle n'était pas favorable à la piste cyclable. Cependant, ceux-ci étaient prêts à faire un recours. Là, pour le coup, on n'était plus dans l'urgence. Il fallait aussi que les travaux soient assez rapides pour ne pas perturber les commerçants.

Ceux-ci vont se faire en 3 tranches : la première partie la plus accidentogène, elle sera en zone 30. Deux voies sont prévues une voie est conservée pour le parking, l'autre remontante pour les vélos, ce qui élargit de facto le trottoir. Un petit rebord est prévu ce qui protège les piétons.

Quant à la largeur des trottoirs, elle a mesuré ceux de la rue Cuvier, en face de ses bureaux, ils mesurent 1,95m y compris la bordure et ils ont y passent aisément. Les trottoirs prévus vont faire 2,40m. Ce n'est pas aussi large que ce qui pouvait être souhaité mais cela laisse la place de se croiser et le passage des poussettes.

M. BLACHE fait remarquer que les flux sont tout à fait différents sur Vitton et sur Cuvier. Il souligne que de toute façon le projet est arrêté. Il est en état et les élus saisis connaissent bien le sujet. Tous étaient d'avis qu'il fallait faire quelque chose, qu'il y avait mieux à faire afin d'optimiser mais il faut faire vite. Le problème posé est que traiter 150 m sur un projet global. On ne sait pas ce qui va se passer en amont et en aval sur cet axe qui est extrêmement passant et par tous les moyens de locomotion. On parle des voitures et des cyclistes mais il faut rajouter des poussettes, des trottinettes, des scooters, motos, des piétons. Il considère que cet axe s'impose différemment d'une voie secondaire.

M. AUGOYARD pense qu'il aurait fallu renvoyer Mme HAZERAN à la lecture du procès-verbal de la séance précédente où le sujet avait été largement débattu. Mme AZOULAY avait eu des réponses aux questions et il indique qu'une réunion de groupe aurait pu permettre une meilleure préparation du présent conseil et de répondre à certaines de ses interrogations.

Il souhaite rebondir sur les interventions précédentes de Mme CROZIER, M. LAUPIES et M. LAFOND avec lesquels il suit ce dossier et dont les interventions montrent la responsabilité et le rôle des conseillers d'arrondissement. Celle-ci n'est pas d'agiter des lettres que l'on a déjà reçues. Il est d'ailleurs surpris que Mme HAZERAN en ait une copie.

Ce courrier n'a pas éclairci toutes les questions car certaines étaient très détaillées et ils en attendent d'ailleurs toujours les réponses qu'elle a, quant à elle, peut-être déjà reçues. Ceci pose, du reste, un autre problème qui a, lui aussi, été plusieurs fois évoqué dans ce conseil. La légitimité démocratique est celle de ceux qui ont gagné les élections pas ceux qui les ont perdues.

En ce qui concerne le rôle des élus d'arrondissement que Mme CROZIER et M. LAUPIES ont brillamment rappelé, c'est celui de facilitateur. Pendant de longs mois, ils ont rappelé quelles étaient les lignes rouges sur ce dossier : priorité aux piétons, amélioration de la sécurité, que cet axe commerçant majeur du 6^e et de la Métropole de Lyon le reste. Il rappelle aussi le rôle de M. Hervé BRUN sur ce dossier.

Ils ont donc avancé leurs arguments avec l'appui du CIL qui a fait un travail remarquable de diagnostic sur le secteur. De nombreux acteurs de la vie quotidienne ont aussi apporté leurs contributions. Maintenant que la décision est prise par le payeur, c'est maintenant au payeur : la Métropole de Lyon d'assumer la responsabilité politique et juridique du projet et qui devra assumer, si c'est un échec, la responsabilité devant les électeurs du 6^e.

Quant à eux, ils sont maintenant dans le rôle de facilitateur, de l'intérêt général afin que les choses se passent du mieux possible et c'est ce qu'ils vont continuer à faire en défendant leur priorité : les droits des piétons, l'activité commerciale et le fait que cet axe majeur ne devienne pas un « bouchon » majeur pour l'agglomération.

Il finit avec le sujet du recours. S'il y en a un, chose à laquelle il restera attaché jusqu'à son dernier souffle, c'est qu'en France, on est dans un état de droit. Seul le juge dit le droit, pas des associations subventionnées.

M. BLACHE apprécie cette conclusion.

M. DAVID explique qu'il va voter contre car il ne veut pas être complice d'un accident mortel qui aura certainement lieu un jour ou l'autre. Il faut imaginer la circulation des piétons dans le même flux que les vélos. Pour le moment, on annonce 1000 vélos mais ils ne sont pas sur la voirie, ils sont sur les trottoirs. Là, ils seront dans le sens de la circulation et à contresens. Il ne veut absolument pas cautionner cela. Cela fait 25 ans qu'il se bat pour la sécurité des piétons et élargir au minimum de 1,50m la largeur des trottoirs. Cela ne se fera pas mais il espère qu'il n'y aura juridiquement jamais de problème.

Mme NACHURY note qu'il va y avoir des votes divergents. On est sur un dossier complexe. M. LAUPIES a eu raison de dire que ce projet n'est pas le nôtre. Il y a différentes approches. Le dossier doit avancer, des sommes vont y être consacrées, cela peut apparaître positif mais on a aussi souligné l'ensemble des incohérences, des difficultés, voire des risques qui restent non résolus. Tout cela va rejaillir sur les votes qui vont être prononcés.

Pour elle, il y a une incohérence fondamentale : c'est qu'une étude est menée pour l'ensemble de Vitton Roosevelt et que l'on traite une portion, 150 m avec tout ce que cela peut avoir d'abscons par rapport à ce qui sera conçu ensuite. Elle rappelle son vote positif à la Métropole car c'est un dossier qui avance. En 1999, la Communauté Urbaine avait signé 3 marchés de définition pour ce cours et depuis, cela avait été mis de côté.

Certes, il faut que cela avance mais en tenant compte de l'ensemble des incohérences et dangers encore présents et les solutionner car sinon cela sera inutile.

Par ailleurs, cela l'étonnerait qu'on puisse faire l'ensemble du cours pour la somme annoncée : 12 millions d'euros.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme CROZIER, M. BRUN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme AZOULAY, Mme TRIBALAT, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme LAURENT VOTENT POUR.

M. DAVID, Mme BARNY de ROMANET VOTENT CONTRE.

M. DUVERNOIS, Mme ROBIN, Mme DARBON, Mme NACHURY, M. HEKIMIAN S'ABSTIENNENT.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Départ de Mme Lévy à 19h36.

Rapport 06.18.513 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 2.620 euros.

M. BRUN présente ce rapport.

Il rappelle que les illuminations qui ont eu lieu entre le 17 novembre 2017 et le 14 janvier 2018 inclus ont démontré le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité et mis en valeur les différents quartiers de la Ville.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements et cela a fait l'objet d'une attribution de subvention dont les compléments proposés en 2018 sont calculés sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Le montant total de ces compléments est de 2 620 euros pour la mise en place des décorations lumineuses et notamment pour le 6^e arrondissement, il s'agit de l'Union des commerçants Tête d'Or – UCTO qui se voit attribuer 1.420 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.514 - Attribution de subventions pour un montant de 20.500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon.

M. BRUN est rapporteur du projet de délibération.

Il indique que commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Différentes actions collectives sont menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients. La Ville de Lyon accompagne, à ce titre, les démarches de plusieurs associations pour un montant total de 20 500 €, notamment :

- l'association Interfel : attribution d'une subvention de 1.500 euros pour l'animation d'une journée organisée à Lyon, dans le cadre de la « Fête des fruits et légumes frais ». Elle promeut la consommation des fruits et légumes frais auprès du grand public.

- sur le 6^e arrondissement, il est attribué une subvention de 2.000 euros pour l'organisation d'une exposition d'artisans d'art lors des journées du patrimoine à l'

Association « Métiers d'Art 6 ». Celle-ci assure la promotion des professionnels des métiers d'art du 6^e arrondissement à travers l'organisation de salons et d'expositions. Ses adhérents, au nombre de 20, sont principalement des artisans des métiers d'arts.

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, elle a souhaité organiser les 14, 15 et 16 septembre 2018, une exposition composée d'une trentaine d'artisans d'art. Cette manifestation se passera sur la place Général Brosset et permettra aux artisans de faire découvrir leurs savoir-faire et de prendre contact avec de futurs clients.

L'Association a engagé des frais d'organisation liés à la communication, la logistique et le gardiennage. Le budget prévisionnel 2018 de l'association pour la réalisation de cette action était de 6.250€.

- on peut citer La Maison de la Boulangerie Loire Rhône pour l'attribution d'une subvention de 6.000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie.

- Elle prévoit différentes actions comme le concours de la Meilleure baguette de tradition française le 16 octobre 2018 ; la participation à la Fête de la Courge, dans le cadre de la Semaine du Goût les 20 et 21 octobre 2018 au Jardin Botanique de Lyon, la 14^e édition du concours Coupe de France de la Boulangerie du 26 au 28 janvier 2019.

- L'Union des Entreprises de Coiffure du Rhône (UNEC 69 avec l'attribution d'une subvention de 1.000 € pour l'organisation de la 14^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection »
 - l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés – ADPM - « M'Ton Marché » à laquelle il est attribué 10.000 € pour la réalisation de l'opération Goût de France avec l'organisation de l'opération « 1 marché, 1 chef, 1 recette » avec mise à l'honneur de la gastronomie sur les marchés du 18 au 23 septembre 2018.
- Pour le 6^e il s'agira de Montgolfier le vendredi 21 septembre matin.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.515 -Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31.470 euros.

M. BRUN présente ce projet de délibération.

Il indique que les différentes associations d'Anciens Combattants ont toutes, en commun, la volonté de maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ; de transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat et de soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

Pour leur permettre de poursuivre leurs activités, il est proposé d'allouer des subventions, pour un montant total de 31 470 € et plus particulièrement dans le 6^e arrondissement aux associations suivantes :

- Comité du Rhône du Prix de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire – CRPRDM 29, boulevard Anatole France pour une participation à l'achat de livres se rapportant à la période 1939-1945 dans le cadre de la remise des prix du concours de la Résistance et de la Déportation. Attribution d'une somme de 2 500 € ;
- Association des Rescapés de Montluc – ARM 11 rue Laurent Vibert – se voit allouer 3.000 euros pour des Publications, bulletins, brochures ; prix de l'ARM, expositions. Brochures consacrée aux Poilus ayant été internés à Montluc en 1943/1944 et la commémoration du centenaire de 1918
- -Amicale des Anciens Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie 50, rue Juliette Récamier qui se voit allouer une somme de 3.500 euros contre 3000 € en 2017 pour la participation au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'un voyage annuel à Auschwitz-Birkenau.
- Association Les Messagers de la Mémoire – Forum international de Lyon des jeunes pour la mémoire - 29, boulevard Anatole France pour la réalisation du film documentaire « Les messagers de la mémoire », les frais de tournage, interviews, déplacements. Il est prévu une subvention de 2.000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.516 -Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 59.385 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Elle rappelle que la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale pour laquelle elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ; soutien aux personnes en situation de fragilité économique aide aux personnes handicapées ; prise en compte de la problématique des personnes âgées.

La ville soutient différents organismes qui œuvrent dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ; l'accès à l'hygiène et aux soins ; l'aide alimentaire.

Le montant total de ces aides s'élève à 59 385 €.

Pour le 6^e arrondissement, et dans le cadre de l'exclusion et le maintien du lien social, l'association concernée est la Fondation Armée du Salut – 131 avenue Thiers – qui se voit proposer 18 480 € pour le fonctionnement global de l'association.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.517 -Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509.739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Elle rappelle que ces structures œuvrent principalement à la promotion et au développement d'activités socioéducatives pour les enfants de Lyon et leurs familles. Certaines d'entre elles ont souhaité recentrer leur projet associatif sur d'autres activités dont la maison de l'enfance du 6^e. Les conventions-cadres de ces associations doivent donc être modifiées en conséquence et font l'objet d'avenants qu'il est proposé d'approuver.

La subvention allouée à la maison de l'enfance du 6^e est de 43 969 € pour la seconde tranche.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.518 -Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux du domaine public situés au 58-60 rue de Sèze à Lyon (6^{ème} arrondissement) au profit de l'Espace 6 MJC.

Mme GRAZIANI rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit ici d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « Espace 6 MJC » dans le cadre d'une convention signée en 2015 où sont déterminés les objectifs et les modalités du soutien de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de son projet se développant dans le 6^e arrondissement.

De même une convention a été signée avec l'association « espace 6 MJC » pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux communaux situés 100, rue Boileau à Lyon.

(6^{ème} arrondissement) au sein de l'Espace Simone André.

La demande croissante d'adhérents rendant nécessaire des locaux supplémentaires, il est proposé de mettre gratuitement à disposition une surface d'environ 192 m², situé 58-60 rue de Sèze

Il est anormal que ces locaux ne soient pas transférés à la mairie du 6^e, les locaux étant situés dans le volume juste en dessous de la Mairie et que la gestion en ait été confiée à une association plutôt qu'à la mairie. Ainsi, il y a opposition à cette mise à disposition.

M. SIMOND profite de ce rapport pour regretter de ne pas pouvoir attribuer à certains moments des créneaux horaires à certains clubs alors que certains en auraient eu besoin. Il trouve cela perturbant. Il indique que c'est la Mairie Centrale effectue cette attribution. Les élus d'arrondissement ont ainsi des remontées de clubs et d'habitants qui ne comprennent pas pourquoi certaines associations comme l'amicale des Anciens Elèves de St Pothin ont des créneaux. Il est vrai que le 6^e compte 9 écoles publiques et 6 écoles privées mais pourquoi celle-ci est-elle favorisée plutôt qu'une autre ? Il tient à dire que ce n'est pas l'adjoint aux sports du 6^e qui les attribue.

On peut en citer d'autres comme l'UGAB (Union arménienne de Bienfaisance du 2^e). On retrouve ainsi des associations hors 6^e qui proposent des activités, déjà disponibles dans l'arrondissement ou une autre qui dispose de 4 heures dans le gymnase Tronchet, certes là encore si la France est riche de sa diversité, pourquoi favoriser une communauté plutôt qu'une autre sauf si des consignes ont été données.

M BLACHE demande que l'on ne sorte pas du cadre.

Mme SERVIEN (+Mme AZOULAY), Mme HAZERAN, Mme LAURENT VOTENT POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN VOTENT CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETÉ.

Rapport 06.18.519 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97, rue Boileau à Lyon 6ème au profit de l'association « Chèvrefeuille », sise 97, rue Boileau à Lyon 6ème – Ensemble Immobilier n° 06021.

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Elle indique que l'association « Chèvrefeuille » qui propose différentes activités à des seniors utilise actuellement des locaux relevant du domaine privé de la Ville de Lyon, situés 97, rue Boileau étaient mis à disposition de la MJC Espace 6, l'association « Chèvrefeuille » étant la principale utilisatrice de ces locaux. Il est proposé aujourd'hui de mettre ce local d'une surface de 110 m² environ situé en rez-de-chaussée directement à disposition de l'association « Chèvrefeuille » par une convention signée du 1er janvier 2019 jusqu'au 30 septembre 2021. Elle précise la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon et l'association, le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance et abroge de ce fait l'ancienne convention avec la MJC.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.520 - Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Com'expression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS)- Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros – Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020

Mme GRAZIANI présente ce projet de délibération.

Il s'agit ici de l'attribution de subventions de fonctionnement général aux différentes MJC mais aussi à l'association « Com'expression », qui n'est pas affiliée à la Confédération des MJC de France mais les actions qu'elle développe en direction des enfants et des jeunes participent aux mêmes objectifs. Elles sont partenaires de la Ville de Lyon dans le cadre de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires mise en place en septembre 2018.

Les subventions attribuées sont de :

- Espace 6 MJC : 62 346 €,
- Com'expression 114 908 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.521 -Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3.570.288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière.

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Elle indique qu'il s'agit ici de la seconde tranche des subventions versées aux gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3.570.288 € et de la signature des conventions avec chacune de ces associations.

Mme CROIZIER ne participe pas au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ Mme BALAS à 19h52.

Rapport 06.18.522 -Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 11.800 euros et annulation d'une subvention.

M.SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle l'importance du monde associatif qui renforce le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant de nombreux services. Les associations répondent aux besoins de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

La Ville de Lyon apporte aussi son soutien à des associations œuvrant en direction des jeunes, avec et pour les jeunes.

Il est prévu un montant de subvention de 11 800 € et plus particulièrement :

Pour le 6^e arrondissement :

Aux Scouts et Guides de France, pour l'animation de groupes locaux de jeunes, contribuer à leur éducation et leur engagement dans la vie sociale avec des projets éducatifs autour de rencontres, évènements et activités, découverte et respect de la nature.

Il est proposé une somme de 5 000f €.

De même pour l'association chèvrefeuilles loisir, une somme de 2 300 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.523 -Demande d'application d'une gratuité partielle de la mise à disposition du Vélodrome G Préveral et des jeux du boulodrome du Parc, sis Parc de la Tête d'Or à Lyon 6ème, dans le cadre de l'organisation du meeting "GDP Vendôme

M.SIMOND présente ce rapport.

Il indique que La Ville de Lyon est propriétaire du vélodrome Georges Préveral ainsi que d'un boulodrome situés l'un et l'autre au sein du Parc de la tête d'Or

Il précise que le meeting GDP Vendôme est une compétition internationale de boule Lyonnaise accueillant des équipes de haut niveau venant de différents pays d'Europe et d'Afrique : France, Croatie, Slovénie, Tunisie, Suisse, Monaco.

L'édition 2018 est organisée en trois étapes dont l'une sur le Parc. Des initiations, ainsi que les compétitions dans l'enceinte du vélodrome étaient accessibles à tout public. Cet évènement concourt à la promotion de l'activité sportive et au développement de la pratique sportive de la boule Lyonnaise auprès des Lyonnais mais aussi à la valorisation de ce patrimoine sportif.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de Mme GRAZIANI à 19 h55.

Rapport 06.18.524 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6e et 9e arrondissements pour leurs projets culturels pour un montant global de 20.000 € – participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions.

Mme DARBON rapporte ce projet de délibération.

Elle rappelle que dans le cadre du soutien par le Grand Casino de Lyon en faveur du développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon, plus particulièrement dans le domaine de la musique, il est proposé, sur les 200 000 €, de répartir les 20.000€ restants à des associations situées dans les 4^e, 6^e et 9^e arrondissements.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement, 10.000 € sont attribués aux associations dont le siège s'y trouve et notamment :

- L'Alliance des familles franco-chinoises qui organise différentes activités et manifestations dont le nouvel an chinois au sein de la mairie du 6^eème comme chaque année donnant lieu à de nombreux échanges. Ainsi sera organisé en février 2019, la « semaine de la Chine 2019 », dans les locaux de la mairie du 6^e mobilisant nombres de personnes avec des expositions d'artistes des démonstrations, conférences.

Il est prévu une somme de 2.500€.

- L'ASAC (Association de soutien à l'animation culturelle) qui organise notamment :

- Les Joutes Littéraires est l'action phare de l'association.
- Le salon des Peintres et Sculpteurs du 6^e qui se tiendra pour une exposition ouverte aux artistes de tous niveaux.

Il est proposé une subvention de 2.000€.

- L'Association musicale crescendo qui fait connaître la musique classique à travers l'enseignement, des rencontres et manifestations artistiques. Elle est dirigée par les musiciens Marie-Drouin-Germain et Erik Villar, pianistes diplômés du CNSMD de Lyon et professeurs depuis plusieurs années.

Elle organise diverses manifestations à la mairie du 6^e, autour de l'orgue de St Pothin, à l'église de la Rédemption ainsi qu'une fête musicale d'été « musique en folie » avec un concert extérieur rue Cuvier. La subvention proposée est de 400€.

- L'Association Projet Russe créée qui a créé notamment un ciné-club dans le but de faire découvrir le cinéma russe peu connu du public français.

Elle organisera le festival «Les saisons russes de Lyon 2019» du 5 au 12 avril 2019 avec différentes manifestations : Exposition photographique, conférence sur l'histoire de la Russie, artisanat et gastronomie, concert à l'église St Pothin.

Il est prévu une subvention de 1.900€.

- La Compagnie du Gai Savoir fête cette année ses 25 années de créations et de formations. Elle propose une programmation axée sur le théâtre corporel. Elle forme au métier d'acteur et prépare les élèves aux concours des écoles nationales.

Elle proposera en décembre, en direction des enfants et des scolaires, un spectacle « au hasard des oiseaux », inspiré par Jacques Prévert.

Il est proposé une subvention de 1.500€.

- La Diane Lyonnaise qui diffuse l'art de la trompe de chasse. Elle organise un événement culturel à la Brasserie Georges en novembre.

Il est prévu une somme de 200€.

- Enfin, Studio Tango Argentino qui propose différents projets artistiques et culturels visant à promouvoir le tango argentin avec des formations, stages, spectacles. Elle travaille en partenariat avec la Mairie du 6^e arrondissement.

Elle propose depuis plus de 10 ans, une soirée unique, populaire. Il sera proposé Place Maréchal Lyautey, un voyage aux couleurs de Buenos Aires avec initiation; un concert avec différents groupes, un spectacle avec des danseurs professionnels et un bal populaire.

La subvention proposée est de 2 000€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.525 -Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30.750 euros.

Mme TRIBALAT est rapporteur du dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions au titre de l'année 2018 à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap pour un montant total de 118 632 euros. Dans le cadre du présent rapport, il s'agit de la prise en compte pour la 2^{ème} tranche de subventions de fonctionnement pour un montant de 30750 euros à différentes structures.

Pour le 6^{ème} arrondissement, deux associations sont concernées :

- La Compagnie du Gai Savoir avec la création d'un groupe de pratique théâtrale qui met en scène des personnes en situation de handicaps et des personnes valides autour du spectacle "Dialogues en Humanité" sur la question de l'égalité, de la mixité.
Il lui est alloué une subvention de 1 000 €.
- Rymea - L'école d'éducation musicale Willems accueille des enfants porteurs de troubles sévères des apprentissages ou de handicaps lourds.
Il lui est attribué une somme de 2 000 €.

On enregistre une légère baisse par rapport à 2017.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Sans question diverse, M. BLACHE annonce le Carrefour des associations pour le Samedi 15 septembre de même que les journées du patrimoine le dimanche 16 septembre.

Ce sera un mois chargé en manifestations car il y aura aussi le 22 septembre 2019, la marché autrement avec une petite ferme sur la place Maréchal Lyautey.

Le 22 septembre, sera organisée aussi la fête sur Bellecombe pour la 2^{ème} année avec différentes activités proposées et une séance de cinéma le soir.

Enfin le 7 octobre, convergence vélo convie à un regroupement Place Maréchal Lyautey pour tous les cyclistes venus de différents points qui entameront ensuite une ballade jusqu'au Parc Blandan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le jeudi 8 novembre 2018 à 18h30.